



Projet CEREL Territoire pilote Mayenne

Août 2015



La chambre d'agriculture de la Mayenne a privilégié le bassin versant de l'Oudon qui a une problématique nitrates importante. Ce bassin est situé au sud-ouest du département et délimité à l'est par la rivière Mayenne. Ce territoire se caractérise par la présence d'exploitations à dominante élevage avec une tendance à l'augmentation des surfaces en cultures.

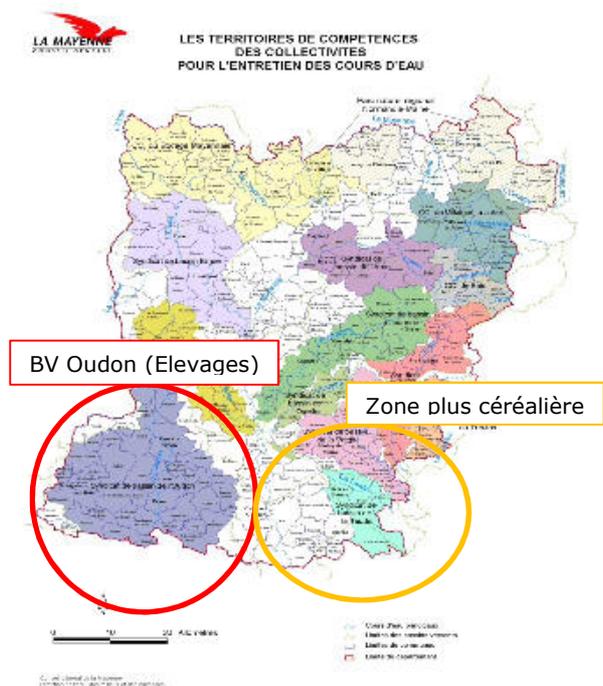
LE TERRITOIRE : le bassin versant de l'OUDON

Le Bassin Versant de l'Oudon comprend 2099 exploitations dont environ 1500 en Mayenne (très majoritairement avec de l'élevage) sur une SAU totale de 110 111 ha. Les exploitations du bassin versant de l'Oudon sont concernées par la qualité des eaux brutes, fréquemment non conformes à la directive cadre européenne sur les pesticides et les nitrates.

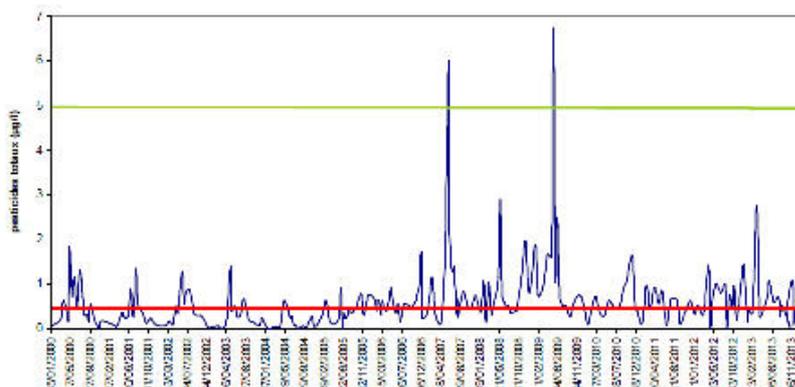
Ce bassin versant comprend les communes de Craon, Cossé le Vivien, Quelaines, Chemazé, il est limitrophe de l'Ille et Vilaine et du Maine et Loire. Hors bassin versant (à l'est de la rivière La Mayenne), on trouve un secteur plus céréalier sur les communes de Château-Gontier, Villiers-Charlemagne, Ménil, etc. Tout le département est en zone vulnérable, le bassin versant de l'Oudon est en ZAR (zone d'action renforcée).

Ce territoire est une zone de bocage ouverte au relief peu marqué avec majoritairement des sols sur schiste.

Le territoire du BV de l'Oudon est caractérisé par une forte densité des productions laitière et porcine, un poids également important des cultures de vente et de l'élevage de volailles et une faible présence de l'élevage bovin allaitant. Malgré, la forte présence d'élevages, on note une tendance à l'augmentation des surfaces en cultures et à une diminution des surfaces en prairies.



Teneur en Pesticides total à la prise d'eau de Segré (en µg/l) 2000-2013



Le bassin versant de l'Oudon comprend un captage grenelle pour les nitrates et les pesticides à Segré (dans le Maine et Loire).

LES SYSTEMES D'EXPLOITATIONS

		2000	2010	Evolutions
Grandes cultures	Exploitations	144	163	+13%
	SAU	3128	6037	+93%
	<i>secret statistique</i>	70%	60%	
Bovins lait	Exploitations	917	690	-25%
	SAU	47116	44993	-4%
	<i>secret statistique</i>	15%	20%	
Bovins viande	Exploitations	361	245	-32%
	SAU	8351	7748	-7%
	<i>secret statistique</i>	29%	47%	
Bovins mixtes	Exploitations	157	77	-51%
	SAU	9702	6548	-32%
	<i>secret statistique</i>	58%	78%	
Hors sol	Exploitations	426	243	-43%
	SAU	17477	13389	-23%
	<i>secret statistique</i>	37%	40%	
Polyculture Polyélevage	Exploitations	279	150	-46%
	SAU	13366	11477	-14%
	<i>secret statistique</i>	45%	52%	

Source : RGA 2000 et 2010

Le territoire du BV de l'Oudon est caractérisé par une forte densité des productions laitière et porcine, un poids également important des cultures de vente et de l'élevage de volailles et une faible présence de l'élevage bovin allaitant. Malgré, la forte présence d'élevage, on note une tendance à l'augmentation des surfaces en cultures et à une diminution des surfaces en prairies.

PREMIERS RESULTATS

Les principales problématiques à gérer pour les agriculteurs du Bassin Versant de l'Oudon :

- Pour les éleveurs : les productions d'azote organique atteignent parfois les plafonds réglementaires, ce qui limite leur marge de manœuvre quant à la fertilisation minérale de des parcelles et ce malgré de bons potentiels. Cela pose également la question de la gestion des effluents sur les exploitations. Parallèlement, les éleveurs ont comme problématique la sécurisation des stocks fourragers et l'autonomie en protéines sur leurs exploitations.
- Les exploitations à dominante céréales (souvent en technique sans labour) sont confrontées à des problèmes de désherbage et des problèmes sanitaires sur leurs cultures notamment en raison de la faible diversité culturale des rotations (colza/blé/orge ou blé). Sur le territoire, des produits phytosanitaires sont ponctuellement retrouvés dans l'eau, en particuliers le glyphosate, l'isoproturon et le métaldéhyde.

Dans ce cadre, les échanges entre agriculteurs pourraient permettre aux éleveurs avec une charge en azote organique importante d'exporter leurs matières organiques aux agriculteurs avec des surfaces importantes en cultures contre de la paille. D'un autre côté, les exploitations plus céréalières pourraient diversifier leurs rotations en intégrant des cultures fourragères intéressantes pour les éleveurs, ce qui leur permettrait éventuellement de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (impact positif des cultures fourragère semi-pérennes sur le salissement des parcelles).

Les enquêtes ont débuté en 2015. Les principaux échanges qui seront travaillés en années 2 et 3 concernent les échanges de matières organiques (paille-fumier et autres...) ainsi que la mise en place, par les agriculteurs à dominance céréales, de cultures fourragères à destination d'éleveurs en recherche d'autonomie fourragère et/ou protéique.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»